



Communiqué de presse

Lille le 23 avril 2020,

Face aux pertes d'exploitation de ses assurés, le Crédit Agricole met en place un dispositif mutualiste de soutien aux professionnels

Le confinement de deux mois lié au Covid-19 a provoqué une forte baisse d'activité de pans entiers de notre économie. Les artisans, les commerçants, les professionnels, notamment, font actuellement face à des pertes d'exploitation imprévues, non couvertes par le champ habituel de leur assurance.

Face à cette crise sans précédent, pour accompagner les professionnels et les aider à passer le cap, le Crédit Agricole a pris la décision de mettre en œuvre un dispositif inédit de soutien pour tous les assurés ayant souscrit une assurance multirisque professionnelle avec perte d'exploitation. Ce dispositif mutualiste de soutien conduira à verser une somme correspondant à une estimation forfaitaire de la perte de revenus du secteur économique concerné pendant la période.

Le dispositif mobilisera près de 200 millions d'euros.

Le dispositif mutualiste de soutien est à effet immédiat : chaque client assuré sera informé dans les meilleurs délais des modalités du versement.

Fidèle à ses engagements mutualistes, le Crédit Agricole veut agir, partout, dans tous les territoires, vers les professionnels, artisans, commerçants, et les aider à faire face.

Agir chaque jour dans votre intérêt et celui de la société.

Contact Presse :

Catherine Filonczuk, 03 20 63 72 68, catherine.filonczuk@ca-norddefrance.fr

www.credit-agricole.fr

<https://communication.ca-norddefrance.fr>

